



Blocage d un compte joint lors d un deces

Par **mimilulu**, le **02/08/2009** à **10:14**

Bonjour,
ayant des doutes de transfert d une grosse somme d argent d un compte personnel de notre pere dcd sur un compte joint qu il possédait avec notre belle mere ,peut on faire bloquer ce compte joint et comment?
merci de votre reponse

Par **Patricia**, le **02/08/2009** à **13:05**

Bonjour,

Le compte-joint n'est pas systématiquement bloqué lors du décès de l'un des 2 co-titulaires.
Un ou plusieurs héritiers peuvent donc en faire la demande.

Prenez rendez-vous le plus rapidement possible avec un des conseillers financiers de l'agence bancaire où le compte a été ouvert.

Muni d'un certificat de décès, pièce d'identité

Il effectuera un arrêté comptable au jour du décès.